



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 502-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE À LA GRILLE DES USAGES DANS LA ZONE RC-1

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 502*.

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance d'ajournement tenue le 18 décembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de Règlement de modification numéro 502-87 et intitulé RÈGLEMENT N° 502-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE À LA GRILLE DES USAGES DANS LA ZONE RC-1.
- 2) Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 21 janvier 2025, à 18 h au Centre culturel situé au 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha. L'objet de cette assemblée vise à expliquer le projet de règlement qui a pour effet de :
 - Modifier le coefficient d'emprise au sol et la marge de recul arrière à la grille des usages dans la zone RC-1.

Au cours de cette assemblée, la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement (ou un représentant assigné) expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

- 3) Le projet de règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité situés au 65, rue Lessard durant les heures suivantes :
 - du lundi au mercredi, entre 8 h 30 et 12 h ainsi qu'entre 13 h et 17 h;
 - le jeudi, entre 8 h 30 et 12 h ainsi qu'entre 13 h et 17 h 30;
 - le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.
- 4) Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Les zones touchées par ce règlement sont les suivantes :
 - La zone RC-1.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier